de la gauche) et aucun de ces journaux n'attaquera plus le Crédit foncier. (Applaudissements prolongés)

Je me félicite des applaudissements que la Chambre m'adresse, car je n'ai pas voulu faire une œuvre politique, mais une œuvre d'assainissement social. (Triple salve d'applaudissements à droite.)

L'orateur reçoit les félicitations de ses collègues.

M. le président. — La parole est à M. Laur.

M. Laur. — Je parlerai plus tard.

M. Rouvier a attendu un instant, espérant que M. Laur allait se décider: quand enfin il se lève pour monter à la tribune, des exclamations ironiques : Ah! ah! éclatent sur quelques bancs.

RÉPONSE DE M. ROUVIER

M. Rouvier, ministre des finances. — Je pensais que M. Laur aurait voulu s'expliquer en même temps que M. de Lamarzelle, mais, puisque M. Laur garde le silence, je me contenterai de répondre pour le moment à M. de Lamarzelle.

L'honorable orateur de droite a surtout développé un point spécial : la question des frais de publicité.

A cette heure, tout le monde connaît la situation du Crédit foncier, puisque tous les documents ont été publiés.

On reproche au Crédit foncier de n'avoir pas fait porter sur le compte « profits et pertes » les frais de publicité.

Il est bon, tout d'abord, de bien rappeler que le gouvernement n'a pas le droit de limiter les frais de publicité du Crédit foncier, qui est une société par actions.

Le gouvernement ne peut que nommer le gouverneur, les deux sous-gouverneurs et trois administrateurs.

Il peut donner des conseils; mais si les actionnaires, sur leurs bénéfices, veulent donner à la presse des sommes encore supérieures, le gouvernement n'a rien à dire. (Protestations à droite.)

Le gouvernement n'a pas hésité, dans sa lettre au gouverneur du Crédit foncier, à dire que les frais de publicité étaient exagérés, et qu'il fallait les réduire.

Voix à droite. — Les supprimer. (Applaudissements à droite.)

M. Rouvier, ministre des finances. — Mais laissez-moi vous dire ici, pour la moralité de ce débat, que les subventions à la presse ont été faites sans distinction de nuance politique. (Mouvements divers. — Protestations indignées à droite. — Agitation prolongée).

Mais ce sont là des mœurs qui ne sont pas particulières à ce pays.

La presse est considérée comme une industrie. (Nouvelles protestations à droite. L'agitation persiste).

On a critiqué la façon dont ces sommes sont payées; on a dit que la personne qui touche le chèque n'inscrit pas, en même temps, le montant de la somme qu'il reçoit ; mais, ni à la Banque de France, ni dans aucun établissement financier, on ne procède autrement.

En ce qui concerne l'affaire Bex, il n'est pas exact que ce soit une spéculation de bourse ; c'est une forme de l'emprunt sur titres.

On ne peut y relever qu'une imprudence ; rien dans les statuts ne défend au Crédit foncier de se procurer de l'argent sur titres.

Il est vrai que des prêts ont été consentis sur place, mais en fait ils n'ont pas mal tourné. (Exclamations ironiques à droite.)

Il y a eu aussi des évaluations successives, les employés qui les avaient faites ont été renvoyés.

La véritable question était de savoir si le crédit de ce grand établissement était atteint, et l'inspection des finances, constate que ce crédit est intact.

Elle a relevé de simples défectuosités (Exclamations sur plusieurs bancs); mais ni le capital, ni les réserves ne sont entamés.

Il n'y avait donc pas lieu de prendre, en changeant le gouverneur, une mesure qui aurait aggravé le trouble des esprits.

Sur la question de savoir si le Crédit foncier peut prêter plus de 50 pour cent de sa valeur, avec les fonds provenant de son capital, il y a un point de droit qui est discutable.

Mais, dans l'avenir, le Crédit foncier ne prêtera, avec son capital, que dans les conditions statutaires pour les autres prêts.

Dorénavant, tous les frais de publicité devront être imputés sur le compte des « profits et pertes », et ils devront être modérés. (Exclamations ironiques à droite.)

Mais un changement de personnes n'était ni nécessaire, ni utile ; il suffisait d'adresser au Crédit foncier des injonctions qui seront observées et l'on ne peut que se féliciter de voir sortir intact de cette enquête le crédit du second établissement financier de la France. (Quelques applaudissements à gauche.)

Réplique de M. de Lamarzelle

M. de Lamarzelle. — Je trouve une contradiction entre la première partie du discours de M. le ministre des finances, où il se déclarait sans action sur le Crédit foncier, et la seconde partie, où il a parlé des injonctions adressées par lui à cet établissement. (Applaudissement à droite. — Bruit à gauche.)

Depuis le rapport de l'inspection des finances, il est impossible de rendre compte de l'emploi des fonds affectés à la publicité ; et c'est là ce qu'on appelle de la clarté. (Très bien à droite.)

Sur l'affaire Bex, le rapport dit formellement que ces opérations étaient antistatutaires.

Les évaluations sur plans sont absolument irrégulières.

Quant à la sanction du débat, elle sera dégagée par l'opinion publique.

Le gouverneur, qui a violé les statuts, reste au Crédit foncier, et le sous-gouverneur, qui a signé ces violations, est sorti de cet établissement. (Applaudissements à droite).

M. Bouge. — On doit regretter une discussion dans laquelle est mis en jeu un grand établissement financier, mais les résultats de l'enquête sont hors de proportion avec les irrégularités qu'on avait fait présumer.

Il ne s'y trouve rien qui puisse ébranler le crédit du Crédit foncier.

Cris à gauche. — Aux voix! aux voix! (Bruit).

M. Rouvier, très nerveux, fait signe avec la main à M. Bouge de descendre de la tribune. (On rit.)

M. Bouge continue, sans paraître faire attention aux signaux désespérés de M. Rouvier, qui laisse retomber les bras. (Rires.)

M. Bouge. — Quant aux frais de publicité, on ne peut s'en prendre qu'aux mœurs de notre époque. (Aux voix! aux voix!)

Ce qu'il faut retenir du débat, c'est que la petite épargne n'a rien à craindre de la situation actuelle. (Aux voix! aux voix).

Quelques applaudissements éclatent, ce qui excite l'hilarité de la Chambre.

La discussion est close.

LES ORDRES DU JOUR

M. le Président. — M. de Lamarzelle a déposé l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, regrettant que le ministre des finances n'ait pas maintenu le Crédit foncier dans ses statuts, et sauvegardé l'intérêt des emprunteurs, passe à l'ordre du jour. »

Cris à gauche et au centre : L'ordre du jour pur et simple !

M. Rouvier, ministre des finances. — Le gouvernement accepte l'ordre du jour pur et simple.

INCIDENT

Prestement, M. Floquet mêt aux voix l'ordre du jour pur et simple, qui est adopté à mains levées.

La droite tout entière proteste avec indignation.

M. de la Rochefoucauld. — Mais il y avait une demande de scrutin. (Applaudissements à droite).

M. Floquet. — Mais pas sur l'ordre du jour pur et simple. (Agitation.)

M. de la Rochefoucauld (à la tribune). — Notre intention était d'avoir un scrutin. C'est une surprise.

On chicane sur des pointes d'épingles. (Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche. — Agitation prolongée.)

M. Floquet balbutie quelques explications. Cette demande de scrutin s'appliquait à l'ordre du jour motivé; mais puisqu'il y a des réclamations, il va être procédé au scrutin (ah! ah! à droite) sur l'ordre du jour pur et simple.

Il est procédé au scrutin, au milieu d'une animation extraordinaire.

Les membres de la droite viennent féliciter M. de Lamarzelle de son éloquent discours.

D'autre part, les fidèles de M. Rouvier l'entourent.

L'ordre du jour pur et simple

Le silence se rétablit, quand M. Floquet proclame les résultats du scrutin, qui donnent :

Pour : 303 voix ; contre : 180.

L'ordre du jour pur et simple est adopté. (Applaudissements à gauche et au centre.

Pour les victimes des orages et des inondations

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à ouvrir au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1890 un crédit de 1 million de francs pour venir en aide aux populations éprouvées par les orages et par les inondations.

M. Plichon. — Les cultivateurs qui seront victimes d'un orage dans le courant de juillet seront-ils indemnisés?

M. Constans. — Le gouvernement entend venir en aide aux nécessiteux. Si le crédit ne suffit pas le gouvernement en demandera un nouveau.

Les divers articles du projet et l'ensemble sont adoptés par 502 voix contre 1.

Les patentes

La Chambre prend en considération la proposition de M. Mesureur modifiant la loi des patentes.

Les raisins secs

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi concernant les vins de raisins secs.

Plusieurs articles sont adoptés et la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 7 heures.

SÉNAT

Séance du mardi 1er juillet 1890

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à deux heures.

Il a adopté un projet de loi relatif aux nominations et promotions dans la Légion d'honneur et discuté sur la question de déclaration d'utilité publique des travaux d'adduction à Paris des sources de l'Avre.

Demande d'interpellation. — Les incidents de Vicq

M. le président annonce qu'il a reçu une demande d'interpellation de MM. Chesnelong, Lucien Brun et Buffet, sur les incidents de Vicq.

Le Sénat décide que la discussion de cette interpellation aura lieu mardi 8 juillet.

Le projet de loi scolaire est adopté.

Séance jeudi à deux heures. La séance est levée à 6 h. 20.

NOUVELLES DU JOUR

Le cabinet et le Parlement

Paris, 1er juillet. — Nous disions hier que le gouvernement ferait tous ses efforts pour renvoyer le Parlement le plus tôt possible en vacances.

Ce serait là une sage précaution, car si nous en croyons les bruits qui circulent, ce soir, avec persistance, les radicaux seraient décidés à monter à l'assaut du Cabinet avant la séparation.

Ce serait M. Brisson qui attacherait le grelot en demandant à interpeller sur la politique générale du cabinet.

Le Crédit foncier

Paris, 1er juillet. — Les adversaires du gouverneur ne se tiennent pas pour battus par le résultat de l'interpellation d'aujourd'hui.

M. David a, en effet, déposé son rapport sur l'incompatibilité entre le mandat législatif et celui de gouverneur du Crédit foncier et de la Banque de France.

Mais à supposer que ce projet soit voté par la Chambre, il est douteux qu'il le soit par le Sénat.

Il vise, en effet, M. Magnien, gouverneur de la Banque de France et vice-président de la Chambre haute.

Le divorce

Paris, 1er juillet. — Un certain nombre de députés radicaux viennent de déposer une proposition tendant à modifier l'article 310 du code civil relatif au divorce. D'après le nouveau texte, tout jugement de séparation de corps devenu définitif depuis trois ans au moins, sera converti en jugement de divorce, si l'un des époux le demande.

Le prince de Joinville et le roi de Grèce

Aix-les-Bains, 1er juillet. — Le prince de Joinville a rendu visite aujourd'hui au roi de Grèce.

A la Chambre italienne

Rome, 1er juillet.— La lecture du procès-verbal d'hier a soulevé une suite d'incidents scandaleux.

M. Ibriani a prononcé quelques paroles violentes et il a qualifié les scènes qui se sont produites de honteuses. Des applaudissements ont éclaté dans les tribunes bondées de spectateurs.

La Banque nationale de Buenos Ayres

Londres, 1er juillet.— Une erreur de ponctuation d'un télégramme a fait annoncer la suspension de paiement de la Banque nationale de Buenos-Ayres.

Cette banque a suspendu seulement les dividendes trimestriels et paiera dorénavant les dividendes chaque année.

Le prince de Bulgarie

Constantinople, 1er juillet. — On dit que l'Angleterre, l'Allemagne, l'Autriche et l'Italie sont disposés à reconnaître le prince de Bulgarie.

La Russie et la France seraient seules à s'opposer à cette reconnaissance.

Réunion plénière de la droite

Paris, 1er juillet. — La droite, réunie sous la présidence de M. le duc de Doudeauville, a examiné la question de savoir s'il y avait lieu de faire une interpellation à propos des incidents du Crédit foncier.

Après avoir successivement entendu MM. Taudière, de Lamarzelle, de Cassagnac, Piou, Paulmier et de Lanjuinais, elle décide qu'une demande d'interpellation sera déposée aujourd'hui et développée par M. de Lamarzelle.

Au conseil des ministres

Paris, 1er juillet.— Les ministres se sont réunis en conseil ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

M. Jules Roche a fait signer un projet portant classification et organisation générale de l'enseignement technique, industriel et commercial. Le titre premier du projet est relatif à l'enseignement technique public, qui est divisé en trois degrés : primaire, secondaire et spécial.

Le titre II est relatif à l'enseignement technique privé ; le titre III à l'inspection des conseils départementaux et supérieurs concernant l'enseignement technique. M. Roche déposera son projet aujourd'hui.

L'ESCADRE DE LA MÉDITERRANÉE

M. Barbey a annoncé que l'escadre de la Méditerranée est arrivée aux côtes de Bretagne ; elle entrera prochainement à Brest, où elle trouvera les croiseurs mobilisés qui sont prêts à partir pour les manœuvres.

L'INCENDIE DE PORT-LOUIS

M. Etienne a communiqué une dépêche de la Guadeloupe annonçant que le bourg de Port-Louis a été incendié ; les principaux édifices publics ont été détruits. Les pertes sont évaluées à un million.

L'incendie est dû à la malveillance. Les autorités coloniales se sont rendues sur les lieux pour parer aux premières nécessités.

UNE FACULTÉ DE MÉDECINE A MARSEILLE

M. Bourgeois a entretenu le conseil de la création d'une faculté de médecine à Marseille. Aucune décision n'a encore été prise.

L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

M. Bourgeois a fait signer ensuite un projet tendant à l'agrandissement de l'Ecole polytechnique.

L'ENCEINTE FORTIFIÉE DE PARIS

A la suite de la promesse faite aux députés de Paris, M. de Freycinet a saisi le comité de défense de leur demande de désaffectation partielle de l'enceinte fortifiée de Paris.

On annonce que le comité serait disposé à accepter cette désaffectation du Point-du-Jour à St-Denis, à la condition que la boucle de la Seine serait utilisée pour suppléer aux travaux de défense supprimés et que la Ville accepterait de faire les frais nécessaires dans ce but.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix. 1er juil. — Hauteur barométrique, 760. Température : A 7 heures du matin.. 14 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.... 17 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 16 degrés audessus de zéro.

Paris, 1er juillet. — La dépression d'Irlande a traversé les Iles-Britanniques et son centre se trouve aujourd'hui vers Yarmouth (742 mm.) Le baromètre monte rapidement derrière elle et la hausse atteint 12 mm en Irlande, tandis que la baisse est encore générale sur tout le reste de l'Europe.

Les vents tournent vers le Nord en Irlande et en Bretagne, ils sont forts de l'Ouest sur nos côtes occidentales. En Provence, le vent est faible du Nord-Ouest, mais des mauvais temps sont à craindre. Des pluies assez abondantes sont encore tombées sur la France ; elles se sont propagées sur l'Europe centrale où elles ont été accompagnées d'orage.

La température se relève sur les Iles-Britanniques et le centre du continent. Le thermomètre marquait ce matin, 11° au Mans, 15 à Riga, Mullaghmore, Lyon, 18 à Vienne, Madrid, 25 à Brindisi à Alger.

En France la situation tend à s'améliorer dans l'ouest, des averses sont encore probables dans les autres régions.

A Paris, hier, pluie continue et succession d'averses, dont une très forte vers 5 h. 30.

Température : maximum, 14°5; minimum, 9°0.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Mort d'un enfant par suite de brûlures. — Après les soi-disant empoisonnements des rues Archimède et de Leuze, on comprendra que nous ayons usé d'une grande prudence avant d'annoncer une nouvelle affaire de ce genre, que l'on prétendait s'être passée, il y a huit jours, dans la rue Lafayette.

Le bruit courait dans ce quartier qu'un enfant était mort à la suite de brûlures occasionnées par l'absorption d'un remède violent ; on allait même jusqu'à dire que l'enfant, ayant manifesté une grande répulsion pour ce médicament, sa mère l'avait forcé à le prendre et que le pauvre petit être était mort empoisonné quelques heures après.

Nous avons voulu connaître les faits tels qu'ils avaient eu lieu et voici le récit que nous a fait une personne témoin de l'accident :

Il y a quelques semaines, un tisserand, M. D..., épousait une jeune ouvrière, Mlle J..., qui était depuis deux ans mère d'un enfant nommé Julien.

Le dimanche 22 juin, M. et Mme D..., qui habitent la rue Lafayette, étaient allés rendre visite à des amis, laissant l'enfant aux soins de son grand'père, M. J..., garçon brasseur.

Le petit Julien s'amusait dans l'intérieur de la maison quand vint à passer une voisine, suivie d'un chien. L'enfant prit plaisir à courir, pendant quelques instants, après l'animal, et revint presque aussitôt chez lui en le tenant sous le bras.

A ce moment, un fils de M. J..., âgé de 13 ans, venait de retirer du feu une marmite en fonte dans laquelle se trouvait de l'eau bouillante, ayant servi à la cuisson de légumes. Le jeune homme avait placé la marmite dans le corridor pour en refroidir le contenu.

Le chien, pris de peur en voyant la vapeur s'échapper de la marmite, fit tous ses efforts pour se dégager des bras de l'enfant, et finit par sauter à terre. L'enfant se mit à sa poursuite et, dans sa précipitation, heurta contre la marmite qui fut renversée. Le petit Julien tomba dans l'eau bouillante en poussant des cris aigûs.

Son grand'père, M. J..., qui se trouvait sur le seuil de la porte, s'élança au secours du malheureux enfant qui avait les jambes et les genoux affreusement brûlés. M. J... envoya chercher des voisins et une femme porta le petit garçon chez une voisine qui le pansa.

Quand les parents de Julien D... rentrèrent, ils apprirent le malheur qui était arrivé à leur enfant, mais, tous les voisins leur ayant assuré que les brûlures n'étaient pas graves, ils ne se mirent pas en quête de faire chercher un médecin, d'autant plus que le petit blessé paraissait ne pas souffrir. Ce ne fut que le lendemain, vers six heures, du matin, qu'ils allèrent demander un docteur. Celui-ci se rendit rue Lafayette, vers huit heures et déclara à la mère qu'elle n'avait rien à craindre. La journée se passa ainsi, et, dans la nuit de lundi à mardi, à une heure du matin, l'enfant mourait.

Nous devons ajouter que le docteur, après avoir visité l'enfant, a annoncé à une voisine que le pauvre petit était perdu, mais qu'il n'avait pas voulu donner cette pénible nouvelle à la mère.

Voilà à quoi se réduisent les commentaires qui, depuis quelques jours, circulent dans le quartier de la rue Lafayette, où les époux sont très connus.

Ecole nationale de musique. — Les concours de fin d'année ont commencé hier ; voici les premiers résultats :

Classes de solfège, élèves femmes. — Premières classes : Professeurs : Mmes Prus-Seynave et Duhin-Letellier. — Première division : 1er prix, médaille d'argent, Coralie Inglebert, Marie Veschaeve, Juliette Caveye ; 2e prix avec distinction, Marie Parent ; 2e prix, Jeanne Wante, élèves de Mme Prus-Seynave ; 1er accessit, Euphrasie Vincent, élève de Mme Duhin-Letellier, Hélène Dejagher, élève de Mme Prus-Seynave. 2e accessit, Jeanne Maruuse, élève de Mme Prus-Seynave.

Deuxième division : 1re distinction, Cécile Bourgois et Germaine Vancommelbeck, élèves de Mme Duhin-Letellier; 2e distinction, Berthe Paulus, Flore Legrand, élèves de Mme Prus-Seynave, et Marie Touzé, élève de Mme Duhin-Letellier; 3e distinction, Marguerite Hordoir, Angèle Jacquart et Rosa Warin, élèves de Mme Duhin-Letellier.

Deuxièmes classes, professeurs : Mlles Blanche Brouchette et Philomène Naye. — 1re mention, Suzanne Codron, Zoé Bossut, élèves de Mlle Bl. Brouchette; 2e mention, Claudia Darsonville, élève de Mlle Bl. Brouchette, Marguerite Duponchel, élève de Mlle Philomène Naye; 3e mention, Berthe Caudrelier, Blanche Desouter, élèves de Mlle Bl. Brouchette; Honorez Hermance, élève de Mlle Philomène Naye.

Classes de solfège : élèves hommes. — Premières classes, professeurs : MM. Charles Montigny et Paul Fournier. — Première division : 1er prix, médaille d'argent, Eugène Pauqueux et Achille Vromant, élèves de M. Ch. Mongny ; 2e prix, Charles Leuntgens, élève de M. Paul Fournier et Henri Dubois, élève de M. Charles Montigny ; 1er accessit, Arthur Vanderwelden, élève de M. P. Fournier.

Deuxième division : 1re distinction, Gustave Dehaes, élève de M. Paul Fournier ; 2e distinction, Etienre Drieux, Emile Capelle, élèves de M. Charles Montigny; 3e distinction, Gustave Smet, élève de M. Charles Montigny; Gustave De Bruyne, élève de M. Paul Fournier.

Deuxièmes classes : Professeurs, MM. Turbelin-Barenne et Alfred Bondues. — 1re mention avec distinction, Georges Willems, élève de M. Alfred Bondues; 1re mention, Louis Cuypers, élève de M. Alfred Bondues; Georges Carrette, élève de M. Turbelin-Barenne; 2e mention, Arthur Jacobs, élève de M. Alfred Bondues; Armand Georgées, élève de M. Turbelin-Barenne; 3e mention, Augustin Bossut, élève de M. Turbelin-Barenne; Charles Albert, élève de M. Alfred Bondues.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« La Commission administrative de la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing a l'honneur de rappeler aux sociétaires que l'assemblée générale de vendredi 4 juillet courant, devra marquer la fin de l'existence de la société actuelle; que des déterminations importantes doivent y être prises en ce qui touche l'inventaire de la société et l'emploi des sommes disponibles.

» En conséquence la commission prie instamment les sociétaires de se rendre à cette réunion qui aura lieu au siège de la société, vendredi soir à 8 h. 1/2, rue de l'Espérance, 68. »

L'Union artistique et littéraire de Roubaix Tourcoing a décidé que le soir du premier mercredi de chaque mois, il y aurait réunion de tous les membres au local de la société à l'hôtel Ferraille à 8 h. 1/2 du soir.

Chronique des Beaux Arts. — Les amis des beaux arts, si nombreux à Roubaix, auront l'occasion d'acquérir des œuvres réellement rares, à la vente de tableaux et d'antiquités qui aura lieu à Tournai, le jeudi 3 juillet, à une heure, rue de l'Ecorcherie, n° 14. Cette vente a lieu par suite du décès de M. Pierre Joseph Witdœck, peintre tournaisien distingué.

Outre l'attrait qui s'attache aux œuvres de cet artiste belge, ceux qui connaissent l'histoire de Rubens et de son école, se promettront d'acquérir des gravures uniques léguées de père en fils, dans la famille des Witdœck, ces graveurs qui reçurent des leçons des mains mêmes de Rubens. M. Alfred Michiels, ce critique d'art dont les appréciations sont toujours marquées au coin de la justesse et de la vérité, cite particulièrement Witdœck comme ayant été l'élève de Rubens. On juge dès lors de la rareté des gravures suivantes dont nous trouvons l'énumération dans le catalogue. — Erection en croix de Rubens. — Adoration des mages, — Saint Justa, — La Sainte Famille.

Citons aussi un dessin à la sanguine attribué à Rubens lui-même.

Evidemment, de telles occasions ne se présenteront pas tous les jours, car, heureusement pour les arts, malheureusement pour les vrais amateurs, il ne meurt pas tous les jours des héritiers de ces illustres familles qui ont fait briller d'un tel éclat la noble école flamande. Jean d'Audenarde.

La vente du poisson à Roubaix. — Il a été vendu, à Roubaix, du 20 au 30 juin, 4,026 kilog. de poissons.

Une femme grièvement brûlée, rue du Fort. — Une personne qui passait, lundi vers sept heures du soir, rue du Fort, entendit des cris venant d'une maison qui porte le n° 36 et au même moment il vit un individu courir au milieu de la rue en criant au secours.

Le passant entra dans la maison et trouva dans une chambre du 1er étage une femme d'une cinquantaine d'années, Marie Kauchet, étendue sur le plancher et en proie à d'horribles souffrances.

Bientôt des voisins, que les cris de la malheureuse femme avaient attirés, accoururent auprès d'elle et on apprit qu'à la suite d'une discussion qu'elle avait eue avec un ouvrier peigneur, Gustave Vanolebecke, qui habite la même maison, celui-ci, dans un moment de surexcitation avait saisi un pot de tisane en ébullition et en avait versé le contenu sur cette femme.

On courut chercher M. Montagne, médecin, qui constata que Marie Cauclet avait l'épaule droite, la poitrine et la hanche couvertes de brûlures graves, qui entraîneront une longue incapacité de travail.

Restait à retrouver le coupable. On ne tarda pas à apprendre qu'il était employé comme ouvrier dans un établissement voisin. Un agent s'y rendit et fit appeler Vanolebecke au bureau du directeur. Il fut aussitôt mis en état d'arrestation et trouvé porteur d'un coup de poing américain qu'il avoua être une arme destinée à satisfaire ses projets de vengeance.

Cet ouvrier a été conduit au poste central de police.

L'affaire Janssens. — L'affaire de Janssens, ce jeune Roubaisien, à peine âgé de 16 ans, dont la disparition mystérieuse a fait tant de bruit, viendra samedi prochain, devant le tribunal correctionnel de Lille. M. Janssens père est cité comme civilement responsable de l'abus de confiance commis par son fils, qui sera condamné par défaut.

Janssens est toujours au Winnipeg (Canada.)

Une ancienne affaire. — M. Maulion, procureur général près la Cour d'appel de Douai, s'est rendu, mardi matin, à Roubaix; ce magistrat est arrivé à huit heures 31 minutes, venant de Lille.

Il a interrogé, dans le cabinet de M. Barroyer, commissaire central, différents témoins, relativement à un vol de déchets commis, il y a environ un an, chez M. Oudar, négociant en laines, rue de l'Industrie ; on sait que le jugement dans cette affaire a été rendu il y a quelques mois.

Nous ignorons les motifs qui ont amené cette descente du haut Parquet à Roubaix, mais nous croyons savoir que les personnes, contre lesquelles une condamnation a été prononcée, ont l'intention de se pourvoir en appel.

M. Maulion est retourné à Lille par le train de 11 h. 46.

Un directeur de tissage menacé. — Plusieurs ouvriers se sont rendus, lundi, vers six heures et demie du soir, devant la maison d'un directeur de tissage, rue du Grand-Chemin, en y faisant du tapage et en proférant des menaces.

La police fut vite mise au courant de cette manifestation, et se porta près de l'habitation du directeur. En voyant arriver les agents, les ouvriers, qui stationnaient au milieu de la rue, prirent la fuite dans la direction du Blanc-Seau. Il a été impossible de les rejoindre. Toutefois, deux d'entre eux ont été reconnus.

Le même jour, à quatre heures de l'après-midi, un ouvrier faisait un tapage infernal dans le tissage et réclamait son compte et son livret. On a été obligé d'avoir recours à la police pour expulser cet individu.

On nous prie de dire que M. Alphonse D..... dont nous avions annoncé l'arrestation pour faux en écriture, a été remis en liberté, lundi matin.

Un accident de voiture. — Un cheval attelé à un lourd camion suivait, lundi à huit heures du soir, la rue Jeanne d'Arc, lorsqu'une voiture, dans laquelle se trouvait M. Louis Dubucquoy, cultivateur à Roncq, accrocha ce cheval et le débrida. Celui-ci s'emballa et partit à fond de train dans la direction de la rue de la Sagesse.

En passant devant les halles, le cheval accroche un candélabre qu'il renversa. Au même moment arrivaient MM. Gustave Herines et Olivier, garçons de magasin chez M. Gustave Wattinne, rue du Château. N'écoutant que leur courage, ils se précipitèrent à la tête de l'animal qu'ils réussirent à maîtriser. Il n'y a eu aucun accident de personne.

La rixe grave qui a eu lieu, il y a quelques jours, rue de la Conférence, a donné lieu à une enquête. Le maçon, Maximilien Coupé, que les agents avaient réussi à rejoindre, a été maintenu en état d'arrestation et trois de ses camarades, Constant Hibec, Jean-Baptiste Quivy et Désiré Cartigny ont été également arrêtés.

Un homme tombé à l'eau. — Un accident s'est produit, lundi, vers sept heures du soir, quai de la Vigne.

Un habitant de Tourcoing, M. Joseph Vandamme, cabaretier, en longeant le canal, fit un faux pas et roula dans l'eau.

Malgré tous ses efforts pour sortir il allait infailliblement périr, quand trois personnes vinrent à passer.

En voyant l'eau remuer, les trois promeneurs, MM. Félix Derudder fils, Jules Lequin et François Distoop, se mirent en devoir de porter secours au pauvre homme qu'ils réussirent à retirer du canal et qu'ils transportèrent dans un estaminet voisin où ils lui donnèrent des soins.

Quand M. Vandamme fut revenu à lui, on le reconduisit à son domicile, rue Ste-Barbe, à Tourcoing.

Un vol, Grand'Place. — Un marchand d'articles de solde, M. Urias Lévy, établi mardi, au marché, sur la Grand'Place, remarqua une femme de soixante-dix ans environ qui, depuis quelque temps, rôdait autour de son étalage.

Au moment où elle ne croyait pas être aperçue, elle s'empara d'une paire de chaussures et partit chez elle rue Darbo, cour Tiberghien.

Mais M. Lévy rendit compte à un agent de ce qui venait de se passer et celui-ci rejoignit la voleuse qui était encore nantie du produit de son vol. Elle a été mise en état d'arrestation.

Une arrestation, rue de Tourcoing. — Trois individus entraient, lundi soir, vers dix heures et demie, dans l'estaminet de M. Desmedt, rue de Tourcoing. Ils avaient passé une grande partie de l'après-midi à boire dans différents cafés et le soir les avait surpris en état d'ivresse.

Vers onze heures, ils voulurent quitter l'établissement de M. Desmedt sans payer leurs dépenses.

La cabaretière envoya chercher la police. Mais, la bande joyeuse avait disparu avant l'arrivée des agents.

Toutefois, un seul d'entre eux, Félix Depraeter, terrassier, était resté dans l'estaminet et c'est naturellement à lui que les agents s'en prirent.

Comme il refusait de payer le montant des consommations, il fut emmené au poste du 1er arrondissement.

Rue de l'Alma, ayant rencontré une bande d'ouvriers, Depraeter, leur cria : « Allons, citoyens, à moi, c'est le quart d'heure de nous venger ! »

Les amis lui répondirent : « Ne te laisse pas faire » et ils se disposaient à dégager leur camarade quand l'un des agents confia la garde du prisonnier à son collègue et courut au poste demander du secours. Une trentaine d'individus suivirent les agents jusqu'au poste, mais aucune tentative ne fut faite pour délivrer Depraeter, qui a été écroué.

On dit que les deux individus qui se trouvaient avec Depraeter à l'estaminet de M. Desmedt, rue de Tourcoing, sont des expulsés de France.

Les autorisations de bâtir. — Les autorisations de bâtir suivantes ont été délivrées à la mairie de Roubaix :

M. Desurmont, un magasin rue Cugnot ; M. Géry Decaux, deux maisons boulevard Beaurepaire ; M. Jean Vergaert, deux maisons rue Ste-Elisabeth; M. Dupont-Despatures, un mur rue Descartes ; M. Willem fils, une maison rue Vauban ; Mlle Clémence Lepers, un mur avenue Lenôtre ; M. Delannoy-Delcroix, dix-neuf maisons rue Lacroix ; M. L. Roussel, une maison rue de Denain ; M. L. Loucheur, trois maisons place Faidherbe.

MM. Lemaire et Dillies, un magasin rue des Filatures; MM. Roussel père et fils, un mur rue Bossuet; M. Mombel, un mur boulevard Gambetta; MM. Motte et Delescluze, une usine boulevard de Belfort; Mlle Julie Krabansky, deux maisons rue de Tunis; M. Louis Gallet, une maison rue Dombasle; M. Henri Vandamme, une maison rue du Luxembourg; M. Edonard Martin, une maison rue Voltaire.

M. Dubar-Delespaul, une maison rue d'Alger; M. Graveline-Vandeputte, une maison rue de Denain ; MM. Dazin frères, une maison boulevard de Belfort; La société coopérative *La Paix*, un établissement boulevard de Belfort ; Mlle Eugénie Limpens, une maison rue Cugnot; M. J. Fort, un magasin rue de l'Union; M.A. Delaoutre, dix-huit maisons rue Pierre de Roubaix et de Leuze; M. Lagniez, un mur rue de Bavai ; M. Fidèle Cottenier, quatre maisons rue d'Hem; M. Mathieu, deux maisons rue de Tunis; Mme veuve Vouton, une maison rue Milton; Mme veuve Mazure-Wattinne, une maison rue du Tilleul ; M. Dehesdin, un magasin rue Nouvelle.

M. Vanooland, quatre maisons rue Saint-Amand ; MM. Dazin frères, deux maisons rue d'Alger ; M. Delbecque Pétillon, trois maisons boulevard Gambetta ; M. Emile Descamps, deux maisons rue Bella; M. Louis Gronier, quatre maisons boulevard de Metz; M. A. Meillassoux, onze maisons rue d'Alger, MM. Dazin frères, une maison rue d'Oran ; M. Juncker-Liagre, une maison rue de la Gare ; M. Louis Loucheur, trois maisons place du Général Faidherbe ; Mme veuve Henri Lefebvre, quatre maisons rue Racine ; Mme veuve Louis Lefebvre, cinq maisons rue Racine ; M. Charles Dubar, une maison rue de la Vigne ; M. Mille Florin, deux maisons rue d'Alger.

M. Louis Deforest, une maison rue d'Hem; M. Henri Verkindère, trois maisons rue du Coq-français; M. Louis Deforest, une maison rue Jean-Geujon; M. A. Duhamel, une maison rue Dammartin; MM. Capelle et Demeester, une maison boulevard de Belfort; M. F. Wuillauniez, deux maisons rue Nouvelle; M. Jules Quivron, deux maisons rue des Arts ; M. Emile Herchuez, trois maisons, rue du Pile ; M. Louis Inglebert, une maison rue Pierre-de-Roubaix.

M. Pierre Bouten, deux maisons rue de Denain ; M. Louis Castelain, deux maisons rue de Denain ; M. Désiré Pachy, un bureau rue Papin ; M. D. Delcourt, trois maisons rue Voltaire ; M. Charles Gryspeert, deux maisons rue d'Alger ; M. Emile Vissand, une maison rue de Crouy ; M. Louis Loridan, un pavillon rue de la Gare ; M. André Meillassoux, trente-cinq maisons rue d'Avelghem.

M. Julien Lepers, une maison rue d'Isly; M. Emile Degrave, quatorze maisons, rue Monge; M. Vermeersch, une maison, rue du Tilleul; M. Paul Putz, une maison, rue Pierre de Roubaix; M. Louis Lancahieu, trois maisons, rues Decrème et de Tunis; M. F. Praxel, trois maisons, rue de Lorraine; M. Dhalluin Namur, une maison, rue d'Alsace; M. Emile Devernay, une maison, boulevard de Cambrai; M. Louis Mathon, deux maisons, rue de la Balance; M. Alphonse Dekien, deux maisons, rue Brézin; M. A. Toulemonde, deux maisons, rue Ternaux; M. Rambout, une maison, rue Boucher des Perthes; M. Charles Gryspeert, une maison, rue d'Alger; Mlle H. Dupire, une maison, boulevard de Cambrai; M. J.-B. Delplanque, trois maisons, rue St-Amand; M. A. Collet, deux maisons, rue d'Alger; Mme veuve Leman-Flipo, une maison, rue de la Vigne; M. Alfred Legrand, une maison, rue Boucher de Perthes.

M. Alphonse Manche, rue maison rue de l'Industrie; M. Louis Corman, une maison rue Jouffroy; M. Edouard Manche, une maison rue de l'Industrie; M. A. Delattre, deux maisons, rue de Tunis; M. Louis Vanhoutte, une maison, rue de l'Industrie; M. Honoré Mahieu, deux maisons rue du Tilleul; M. Joseph Delcuellerie, une maison rue de la Conférence; M. Alfred Beaudoin, deux maisons, rue de Rome; M. Louis Deldicque, une maison rue du Général Chanzy; M. Emile Mazurel, sept maisons, rue de l'Alma; M. Emile Roussel, une maison rue Brézin; M. Penet-Labis, trois maisons rue Saint-Amand; M. A. Collet deux maisons, rue Daudenton; M. François Roussel, bureaux, rue des Arts; M. Lepoutre, une usine rue du Fontenoy; M. A. Wolcomme, une maison rue Nationale; M. Tribou, deux maisons rue de Leers; M. Caucheteux-Dugnolles, deux maisons boulevard de Cambrai.

M. Vandebeulque, quatre maisons rue d'Isly ; M. Jean-Baptiste Ferret, une maison rue du Moulin ; M. Louis Loucher, une maison, Boulevard Beaurepaire ; M. Mulle-Watteau, un mur, rue de Soubise ; M. Jean-Baptiste Josson, quatre maisons, rue Vauban ; M. J. Barrère, une maison, rue des Arts ; M. Warasille, une maison, rue d'Isly ; M. Henri Hoffmartin, une maison, rue d'Oran ; M. Julien Lepers, huit maisons, rue d'Isly ; M. Noël Mulnard, une maison, rue de Denain ; M. Jules Honoré, deux maisons, rue Thiers ; M. Edmond Dosfeld, une maison, rue Voltaire ; MM. Jourdin et Dujol, huit ma